

AR Prefecture

063-200070712-20221108-DBC20221108_06-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

N° DBC 20221108-06

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 19

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 NOVEMBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 02 novembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 NOVEMBRE 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Sophie DELAIGUE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ, Patrick SAUZEDDE, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Jany BROUSSE, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Olivier CHAMBON Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ADHÉSION A LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-président

La Fédération nationale des Centres sociaux est une association créée en 1968 par les structures agréées « Centre social » pour être représentées à une échelle départementale afin de partager des pratiques en matière d'animation de la vie sociale. Le département du Puy-de-Dôme étant peu doté en Centre sociaux, il n'existe pas de fédération 63. Néanmoins le Centre Social Intercommunal de TDM bénéficie, depuis sa création en 2021, du soutien de la fédération départementale de l'Allier en matière de conseils, d'écoute, d'informations ou encore de formations auprès des équipes. Afin de poursuivre dans cette démarche de construction de l'animation de la vie sociale il a été inscrit au budget 2022 du pôle Centre social un montant prévisionnel de 3000 euros afin de pouvoir adhérer.

Etant entendu que :

- Les règles de calculs sont liées au budget des structures N-1 selon le tableau ci-dessous,
- Le budget du Centre social intercommunal s'élevait à 572 794 € en 2021.

AR Prefecture

063-200070712-20221108-DBC20221108_06-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

Pour la fédération Nationale	Année 1	Année 2	Année 3
Jusqu'à 125 000€ : 0.37% du budget total	100% de la cotisation	100% de la cotisation	100% de la cotisation
De 125 000€ à 430 000€ : 0.37% du budget total	464€ (forfaitaire)	50% de la cotisation	100% de la cotisation
+ de 430 000€ : 0.37% jusqu'à 430 000€ et 0.08% au-delà	464€ (forfaitaire)	50% de la cotisation (prévisionnel 2023 : 1 059.67€)	100% de la cotisation (prévisionnel 2024 : 2 119.34€)
Pour la fédération Départementale	Année 1	Année 2	Année 3
Jusqu'à 125 000€ : 0.37% du budget total	100% de la cotisation Avec un minimal de 700€ et un plafond de 1 300€		
De 125 000€ à 430 000€ : 0.37% du budget total	100% de la cotisation Avec un minimal de 700€ et un plafond de 1 300€		
+ de 430 000€ : 0.37% jusqu'à 430 000€ et 0.08% au-delà	100% de la cotisation Avec un minimal de 700€ et un plafond de 1 300€		

Le montant de la cotisation s'élève à :

- Part Nationale : 464 €
- Part Départementale : 1 300 €

Soit un montant total de 1 764 €

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Bureau communautaire :

- **Approuve** le montant de l'adhésion de 1 764 euros à la Fédération des Centres sociaux ;
- **Autorise** le Président à signer la demande d'adhésion pour l'année 2022 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 19

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Abstentions : 0

Conseillers présents : 17

Pour : 19

Représentés : 3

Contre : 0

Non-participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon